

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DOSSIER APPROUVÉ

PIÈCE N°6.9 : Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	12/02/2015	16/02/2018	
<i>Le Président de l'Agglomération du Grand Villeneuvois</i>			

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2003

Président : M. Jérôme CAHUZAC

Présents : MM. DESPLAT, CASSANY, ZUTTON, HAZIZA, LARROQUE, LATOUR, GRUELLES, GARRIGUES
MM. BERTRAND, ARCAS, SABATIE, BEHAGUE, CREUSOT, DEVOS, FABRE, EYMA, Mme ROBA
MM. ROUSSEAU, VENTADOUX, LALANNE, Mme GRUELLES, M. MESMIN (suppléant de Mme
SAINT-PHLOUR), M. DELRIEU, M. MAGNE (suppléant de Mme GRAFEILLE), Mme GEOFFROY,
M. LEYMARIE, Mme RIEU (suppléante de M. MADELRIEUX), MM. CHAMBON, TRANCHARD,
Mme LHEZ, MM. LABOURDETTE, CAUBET, ASPERTI.

Procurations : M. BOUYRA à M. LARROQUE, M. BORDERIE à M. ZUTTON, M. ARNAUD à
Mme GEOFFROY, Mme PAGIN à M. CASSANY, Mme TAUXE à M. TRANCHARD, M. UNANUE à
Mme LHEZ, Mme REFOUVELET à M. CHAMBON, Mme SAISSET à M. ASPERTI.

Absents : MM. GARDESSE, DELSOL, DE STEFANI, DAYNES, SOUBIRAN, BARRE.

APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC DE LA « ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DU VILLENEUVOIS »

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil que la SEM 47 a élaboré le dossier de création de la ZAC du Villeneuvois et qu'il convient à présent que ce dossier soit approuvé par l'assemblée délibérante.

Aussi, vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 311-1 à L 311-8 et R 311-1 à R 311-12,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villeneuve-sur-Lot approuvé le 30 mars 1993,

Vu la délibération de la Communauté des Communes du Villeneuvois en date du 18 septembre 2003 définissant les modalités de concertation (articles L 300 et suivants du Code de l'Urbanisme),

Vu le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC,

Vu le dossier de création de la ZAC "Zone d'Activités du Villeneuvois" comprenant

- le rapport de présentation
- le plan de situation
- le plan de délimitation du périmètre
- l'étude d'impact
- le mode de réalisation choisi
- le régime de la zone au regard de la T.L.E.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oùï l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de création de la ZAC présenté par Monsieur le Président,

.../...

DIT QUE

- trois dossiers authentifiés seront transmis à Monsieur le Préfet du Département de Lot-et-Garonne
- conformément à l'article R 311-5 du C.U.
 - *la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté des Communes du Villeneuvois et dans l'ensemble des communes membres de la Communauté*
 - *mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département*
 - *la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du C.G.C.T.*

Ces formalités de publicité mentionneront que le dossier peut être consulté au siège de la Communauté des Communes du Villeneuvois, en Mairie de Villeneuve-sur-Lot et à la Préfecture de Lot-et-Garonne.

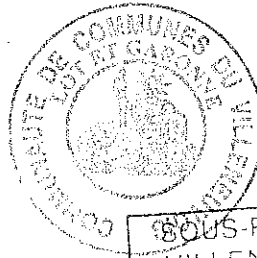
Certifiée exécutoire, le **15 DEC. 2003**
(Art. L. 2131.1 du CGCT)

CASSENEUIL, le 8 décembre 2003

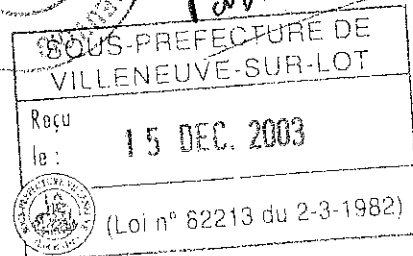
Copie certifiée conforme

Le Vice-Président

Patrick CASSANY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrick Cassany".



← Vers Marché Gare

Route de Tournon

← RN 21

Bassin de rétention

Lot 1
6 968 m²

Lot 10
5 000 m²

Lot 12
4 509 m²

Lot 5 bis
2 848 m²

Lot 5
15 697 m²

Lot 3
2 500 m²

Lot 11
3 980 m²

Lot 14 bis
287 m²

Lot 4
3 500 m²

Lot 8
3 479 m²

Lot 6
23 344 m²

Lot 2
16 842 m²

Lot 9
3 000 m²

Lot 14
4 811 m²

Lots à vendre
46 808 m²

Lot 7
20 000 m²

Lot 13
9 944 m²

Lot 13/bis
2 516 m²



L'an **deux mil dix**, le **DIX SEPT FEVRIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la **Commune de LAROQUE TIMBAUT**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Georges DENYS, Maire**.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 février 2010

PRÉSENTS : Georges **DENYS, MAIRE**, Gérard **THOMAS**, Françoise **TESTUT**, Michel **DELES**, Michel **MAURES**, Gérome **PLÉON**, Francis **TOVO**, Marie-Christine **RICHARD**, Jacques **LOU ESSARD**, Brigitte **THUILLEAUX**, France **LASFARGUES**.

ABSENTS : Jean-Jacques **DULAURIER**, Angel **PINARELLO** qui a donné pouvoir à Gérard **THOMAS**, Ysild **FOURNEL**, Marina **MONTALVEZ** qui a donné pouvoir à Michel **MAURES**.

Madame Brigitte **THUILLEAUX** est élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

En exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **13**

Dont :

Pouvoirs : **2**

Abstentions:

Pour : **13**

Contre :

OBJET

- 2 -

ZAC de BELJOUAN
Dossier de création

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de création de la Zac de Beljouan.

VU le Plan Local d'Urbanisme de Laroque-Timbaut approuvé le 27 septembre 2004 et modifié le 9 mai 2006

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 311-1 à L 311-8 et R 311-1 à R 311-12

VU la délibération de la Commune de Laroque-Timbaut en date du 26 mai 2009 définissant les modalités de concertation (articles L 300 et suivants du Code de l'Urbanisme)

VU le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC

VU le dossier de Création de la ZAC de Beljouan comprenant :

- rapport de présentation
- plan de situation
- plan de délimitation du périmètre
- étude d'impact et avis de M. le Préfet de Région au titre du décret 2009-496 du 30 avril 2009
- régime de la zone au regard de la T.L.E.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'approuver le dossier de création de la ZAC présenté par Monsieur le Maire qui sera complété ultérieurement dans le dossier et réalisation
- d'approuver le périmètre de la ZAC
- d'exempter les constructeurs de la taxe locale d'équipement dans la ZAC de Beljouan

DIT que :

- trois dossiers authentifiés seront transmis à Monsieur le Préfet du Département de Lot-et-Garonne

Conformément à l'article R 311-5 du C.U.

- la présente délibération sera affichée en Mairie de Laroque-Timbaut
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département

Ces formalités de publicité mentionneront que le dossier peut être consulté en Mairie de Laroque-Timbaut et à la Préfecture de Lot-et-Garonne.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture et
Publié le:
22 février 2010

Reçu en Préfecture le :

Fait et délibéré. Pour copie conforme.
En Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

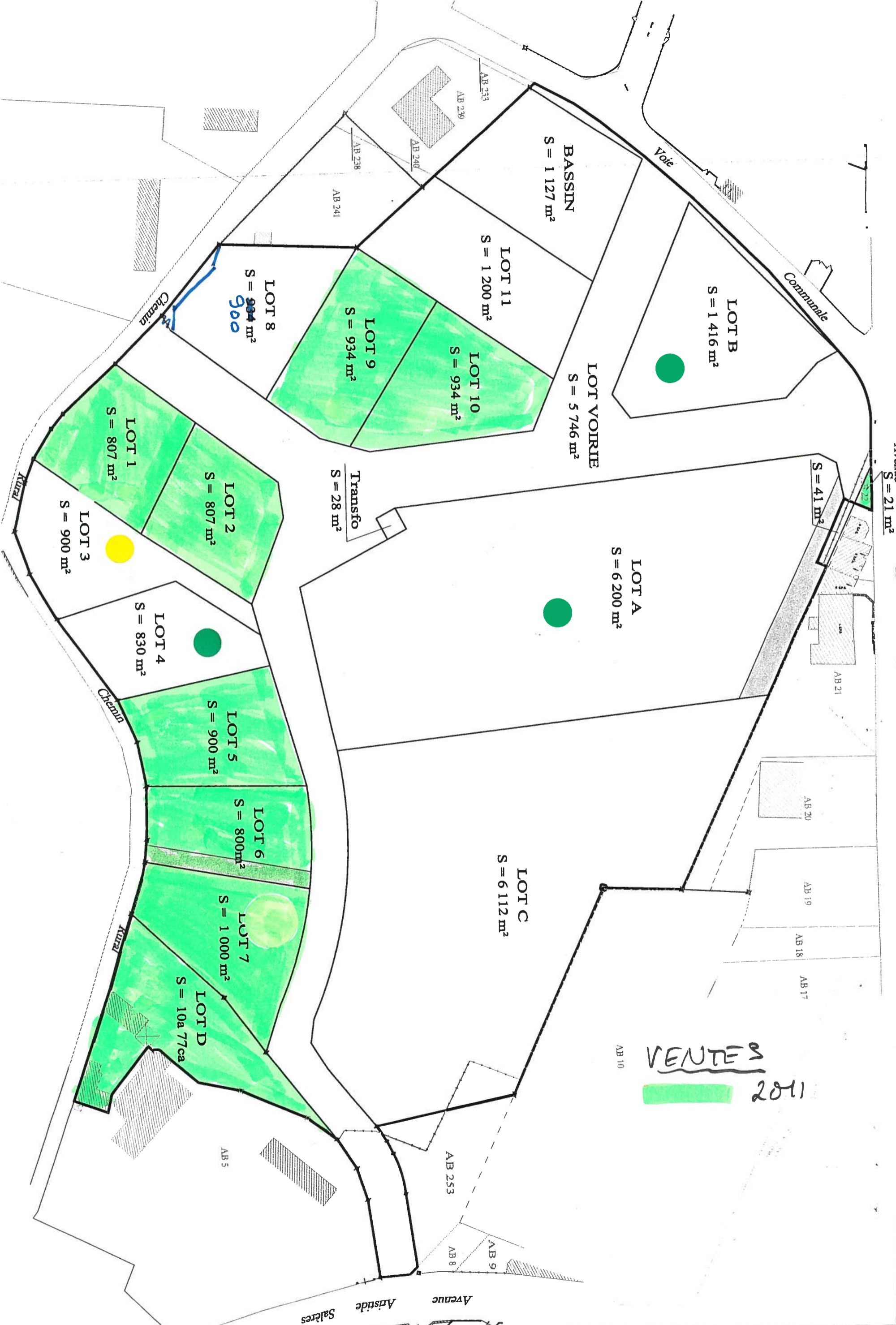
Le Maire,
Georges DENYS.

PRÉFECTURE DE
LOT-ET-GARONNE (D.R.C.L.)

Reçu
le : **24 FEV. 2010**

(Loi n° 82213 du 2-3-1982)





VENTES
2011

MAIRIE
de
LAROQUE TIMBAUT
(Lot-et-Garonne)

☎ 05.53.95.71.36

☎ 05.53.95.76.57

E.Mail :

mairie.laroque@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
Dont 2 pouvoirs

OBJET

- 1 -

**ZAC EXTENSION
CENTRE BOURG
Dossier de réalisation**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 5 MAI 2003**

L'an deux mil trois, le cinq mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAROQUE TIMBAUT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges DENYS, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 Avril 2003

PRÉSENTS : Georges DENYS Maire, François JALET, Jean-Claude PEBERAT, Jean-Claude BOLOGNINI, Gérard THOMAS, Serge MARQUANT, Pierre BYSTRYEWISKY, Marie-Christine RICHARD, Micheline GEFFROY, Ysild FOURNEL, Annie MENCEL.

ABSENTS : Christian DULAURIER, Michel DELES qui a donné pouvoir à Serge MARQUANT, Françoise TESTUT qui a donné pouvoir à Jean-Claude PEBERAT, Marie-Thérèse REGO, excusée.

Madame Ysild FOURNEL a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que par délibération en date du 1^{er} avril 2003, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Création de la ZAC "Extension du Centre Bourg"
- que la SEM 47, chargée de l'aménagement de cette opération, a établi le Dossier de Réalisation de la ZAC, comprenant les pièces suivantes :
 - Projet de Programme des Equipements Publics
 - Projet de Programme Global des Constructions
 - Modalités Prévisionnelles de Financement

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE :

- d'approuver le Dossier de Réalisation de la ZAC présenté par M^R le Maire
- d'approuver le Programme des Equipements Publics

DIT que :

- trois dossiers authentifiés seront transmis à Monsieur le Préfet du Département de Lot-et-Garonne

Conformément à l'article R 311-5 du C.U.

- la présente délibération sera affichée en Mairie de LAROQUE TIMBAUT
- mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département

Ces formalités de publicité mentionneront que le dossier peut être consulté en Mairie de LAROQUE TIMBAUT et à la Préfecture de Lot-et-Garonne

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires



Fait et délibéré. Pour copie conforme.
Fait en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Le Maire,
Georges DENYS.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture et
Publié le : 14 mai 2003

Reçu en Préfecture le :



SEM
47

Commune de LAROCHE TIMBAUT

VRD-Extension du centre bourg
PLAN D'ENSEMBLE

VOIRIE LEGENDE	
Voirie enrobé	
Trottoir bi-couche	
Allée castine 4/6	
Parvis école béton désactivé	
Espaces verts	
Stockage eaux pluviales	
Enrochements	
Plantation	

10184/

Maître d'œuvre
Najejouls - 47370 CAZIDEROQUE
Tél : 05 53 40 48 80 - Fax : 05 53 40 48 81

Echelle : 0 5m 10m 20m 30m 40m 50m 100m